



Conseil
communal

Commune d'Oron
Le Bourg 9
1610 Oron-la-Ville

Monsieur
Ramseyer Eric
Rte de la Condémine 2
1607 Palézieux

Oron-la-Ville, le 6 sept. 2018

Préavis n° 14/2018

Demande de crédit de CHF 585'000.00 pour l'étude préliminaire, l'élaboration du plan directeur communal ainsi que la révision du Plan général d'affectation (PPGA) et son règlement

Monsieur le Conseiller,

Au cours de sa séance du 5 septembre 2018, le Bureau du Conseil vous a désigné comme **PRÉSIDENT de la commission d'étude** du préavis municipal cité en marge.

Le Président de cette commission est :

Ramseyer Eric

Les membres de cette commission sont :

Hunziker Yoan
Rod Simon
Baechler Pierre-Vincent
Schwaar Jean-Luc

Les suppléants sont :

Vinay Jérôme
Giller Julien

Nous vous prions de bien vouloir convoquer les membres désignés pour étudier ce préavis municipal et fournir vos rapports en 3 exemplaires. **LES 3 EXEMPLAIRES DU RAPPORT DÛMENT SIGNÉ PAR TOUS LES MEMBRES DE VOTRE COMMISSION**, (il appartient au Président de faire le nécessaire pour avoir toutes les signatures) doivent être déposés dans la boîte aux lettres (derrière le bâtiment) du **Conseil communal, Le Bourg 9 à Oron-la-Ville (et non au bureau communal de Palézieux)**. **Et également envoyé par mail à la Présidente du Conseil, à la secrétaire du Conseil et au Greffe**. La séance du Conseil aura lieu le lundi 8 octobre 2018, nous vous saurions gré de transmettre votre rapport pour le **vendredi 28 septembre 2018 à midi** dernier délai.

Disponibilité de la Municipalité : voir avec le délégué de la Municipalité.

Important : ne pas oublier de réserver une salle auprès de l'administration communale pour la séance avec le délégué de la Municipalité et d'utiliser le modèle type de rapport, disponible sur l'accès sécurisé du site internet.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil communal

Le Président
Fabrice Chollet

La Secrétaire
L. Bory
Lorraine Bard

Annexe : - 1 préavis municipal
Copie à : - La Municipalité
- Aux membres de cette commission avec copie du préavis concerné